

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit ChlorGranul O2
Code du produit KWZ 995 10kg
UFI 68TC-V2N1-083A-6YF5

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux.
Piscine privée: Désinfection de l'eau
La substance active n'est pas reconnue dans la norme SIA 385/9.
Application: dissoudre dans l'eau.
Catégories d'utilisateurs: utilisateurs professionnels ET privée.
Utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise KWZ Industrie AG
Ringstrasse 15
CH-8600 Dübendorf

Telefon +41 44 404 22 88 [8-17h]
Telefax +41 44 404 22 99

Help-desk: info@kwzag.ch / www.kwzag.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence Tox Info Suisse : [24h/7d]
Tel. 145 / info@toxinfo.ch

Date d'émission 04.03.2021

Version 1.0

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 Toxicité aiguë, Oral(e), Catégorie 4, H302
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2, H319
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Inhalation, Catégorie 3, H335
Danger pour le milieu aquatique, Aigu, Catégorie 1, H400
Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1, H410

Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

**Mention d'avertissement**

Attention

Mentions de danger

H302: Nocif en cas d'ingestion.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102: Tenir hors de portée des enfants.
P261: Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Informations supplémentaires

EUH031: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
EUH206: Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

Identificateur de produit

Sel de sodium de l'acide dichloroisocyanurique dihydraté
, No.-CAS 51580-86-0, No.-CE 220-767-7

Emballage

Indication de danger détectable au toucher (EN/ISO 11683).

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à signaler.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

contient des substances actives biocides.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
Sel de sodium de l'acide dichloroisocyanurique dihydraté	100%	Acute Tox. 4 H302 (ATE=1400mg/kg bw), Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H335, Aquatic Acute 1 H400, Aquatic Chronic 1 H410, EUH031	No.-CAS: 51580-86-0 No.-CE: 220-767-7 No.-Index: 613-030-01-7

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante.

Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Appeler un médecin dans les cas graves.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter un ophtalmologiste.

Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.
4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Aucun(e) à notre connaissance.
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Produit sec. Poudre sèche.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Le produit lui-même ne brûle pas. Des oxydants. Peut provoquer un incendie. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants Procédure standard pour feux d'origine chimique. Porter des vêtements de protection. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Méthodes particulières d'intervention Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de la poussière.

Conseils pour les secouristes Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas de formation de poussières, utiliser un appareil respiratoire avec un filtre du modèle B2P2 [EN14387].

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Ne pas emporter de l'eau

6.4. Référence à d'autres sections Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Préparer la solution de travail comme indiqué sur l'(les) étiquette(s) et/ou la notice d'emploi.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Conserver hors de la portée des enfants. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger de l'air humide et de l'eau. Ne pas entreposer près des acides. Classe de stockage 4.1 A. Dans le récipient fermé de moins de 2 ans sur la date de fabrication de conserves.

7.3. Utilisation(s) finale(s) N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition	Les composés hypochlorites ou organochlorés comme désinfectants dans l'eau du bain sont inodore. Au contact de l'urée, la chloramine se forme et ainsi se forme l'odeur "typique du chlore". La valeur VME suivante s'applique à la trichloramine (CAS 10025-85-1): 0.3 mg/m ³ (0.06 ppm). Le chlore gazeux peut être libéré au contact de l'acide (voir rubrique 10.3). Pour le chlore gazeux (CAS 7782-50-5), la valeur VME suivante s'applique: 1.5 mg / m ³ (0.5 ppm).
-------------------------------	---

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Pratiques générales d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.
Protection individuelle	
<i>Protection respiratoire</i>	En cas de ventilation suffisante, aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Le port d'un appareil respiratoire est requis en cas d'exposition aux poussières. Appareil respiratoire avec filtre P2 [EN 143].
<i>Protection des mains</i>	Gants de protection conformes à EN 374. Gants en Nitrile. Temps de percée: > 8 h.
<i>Protection des yeux</i>	Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166. Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.
<i>Protection de la peau et du corps</i>	Vêtements de protection à manches longues. Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
<i>Risques thermiques</i>	Ne pas chauffer le produit. Entretien la combustion
Contrôle d'exposition de l'environnement	S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation. Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conformément à la réglementation locale.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Granuleux.
Couleur	Incolore.
Odeur	Sent en chlore
Point de fusion/ point de congélation:	250 °C
Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non déterminé.
Point d'éclair:	n'a pas de point d'éclair
Température d'auto-inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	250 °C
pH:	Non applicable.
Viscosité cinématique:	n.a.
Solubilité:	250 g/L
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	Non déterminé.

Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité	Pas d'information disponible.
-------------------------------------	-------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Peut aggraver un incendie; comburant.
10.2. Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas d'information disponible.
10.4. Conditions à éviter	Éviter la formation de poussière. Éviter l'humidité. Chauffé en présence d'air.
10.5. Matières incompatibles	Réagit avec l'eau. Agents réducteurs. Incompatible avec des acides et des bases.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Peut dégager du chlore en cas de mélange avec des solutions acides.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Sel de sodium de l'acide dichloroisocyanurique dihydraté (CAS 51580-86-0) DL50/cutanée 2000 mg/kg. (rabbit) DL50/orale 1400 mg/kg. (rat) CL50/inhalatoire/4h/poussières/brouillard 950 mg/l. (rat)
Corrosion/irritation cutanée	Peut irriter la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Négligeable.
Cancérogénicité	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène
Mutagénicité sur les cellules germinales	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
Toxicité pour la reproduction	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Risque présumé d'effets graves pour les organes (Conjonctive) en cas d'inhalation.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres données	Donnée non disponible.
----------------	------------------------

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Sel de sodium de l'acide dichloroisocyanurique dihydraté
(CAS 51580-86-0)**
CE50/48h/daphnie 0,28 mg/l.

12.2. Persistance et dégradabilité Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

12.4. Mobilité dans le sol Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien Pas d'information disponible.

12.7. Autres effets néfastes WGK-D: 3 - pollue fortement l'eau classement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé Ne pas jeter les résidus dans l'égout. Ne pas mettre les résidus du produit dans les déchets ménagers. Les mettre dans l'emballage d'origine pour les porter à un centre de traitement des déchets officiel. Se mettre en contact avec le fabricant. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: Code d'élimination de déchet 07 04 13 . Les résidus sont à traiter comme des déchets dangereux.

Emballages contaminés Rincer les conteneurs vides avec de l'eau et utiliser l'eau de rinçage pour préparer la solution de travail. Des paquets vides sont rapportés et réutilisés par le fabricant Code d'élimination des déchets 15 01 10 S.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification UN 3077

14.2. Nom d'expédition des Nations unies MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport 9

14.4. Groupe d'emballage III

14.5. Dangers pour l'environnement Polluant marin: Oui.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

Règlement type des ONU

ADR/RID

UN 3077.
Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Sel de sodium de l'acide dichloroisocyanurique dihydraté).
Classe 9.
Groupe d'emballage III.
Etiquettes ADR/RID 9+ENV.
Dangereux pour l'environnement: Oui
Code de classement M7.
Numéro d'identification du danger 90.
Quantité limitée 5 kg.
Quantité exceptée E1.
Catégorie de transport 3.
Code de restriction en tunnels (-).

IMDG

UN 3077.
Nom d'expédition des Nations unies: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Sodium dichloroisocyanurate dihydrate).
Classe 9.
Groupe d'emballage III.
Etiquettes IMDG 9+ENV.
Quantité limitée 5 kg.
Quantité exceptée E1.
No EMS F-A, S-F.
Polluant marin: Polluant marin: Oui..

IATA

UN 3077.
Nom d'expédition des Nations unies: Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Sodium dichloroisocyanurate dihydrate).
Classe 9.
Groupe d'emballage III.
Etiquettes IATA 9+ENV.
Instructions de conditionnement (avion de ligne): 956 (400 kg).
Instruction d'emballage (LQ): Y956 (30 kg G).
Instructions de conditionnement (avion cargo): 956 (400 kg).

Navigation fluviale ADN

UN 3077.
Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Sel de sodium de l'acide dichloroisocyanurique dihydraté).
Classe 9.
Groupe d'emballage III.
Etiquettes ADN 9+ENV.
Code de classement M7.
Quantité limitée 5 kg.
Quantité exceptée E1.

Autres Informations

Aucun(e).

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires

CPID-Nr.: 350730-67
Seuil quantitatif (OPAM): 2'000 kg.
Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 3.
Classe de stockage 13. (CH)

Sel de sodium de l'acide dichloroisocyanurique dihydraté (CAS 51580-86-0)

EU - Biocides (1062/2014) - Annex II Part 1 - Supported Substances	346 Product type 2, 3, 4, 5, 11, 12 (220-767-7)
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present

Produit biocide	CHZN3566 Substance(s) active(s): Sel de sodium de l'acide dichloroisocyanurique dihydraté 100 g/100g
15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Révision	Changements depuis la dernière version: remaniement général.
Signification des abréviations et acronymes utilisés	CPID: Chemical Product IDentification / Registre-public-des-produits [CH] CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS) MAK: Limites nationales d'exposition professionnelle.
Les principales références bibliographiques et sources de données	L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.
Procédure de classification	Méthode de calcul.
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	EUH031: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. H302: Nocif en cas d'ingestion. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H335: Peut irriter les voies respiratoires. H400: Très toxique pour les organismes aquatiques. H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils relatifs à la formation	Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.
Autres informations	Utilisation: Désinfectant pour l'eau de bain dans les piscines privées. Type de préparation: Granulés. Caractéristiques: Soluble rapidement. Pour la chloration continue et de choc. Convient pour tous les types d'eau. Dosage piscine: Dosage dans le cas d'un nouveau remplissage ou d'une chloration choc (tous / toutes 2 - 3 semaine) : 50 - 90 g pour 10 m ³ d'eau de piscine. Fonctionnement continu : environ 25 g / 10 m ³ tous les 2 - 3 jours dans l'eau de piscine. En cas de forte fréquentation des bains et/ou en cas de températures élevées, augmenter les quantités de dosage en conséquence. À la sortie du bassin / skimmer, il faudrait pouvoir trouver au minimum 0,5 mg/l de chlore libre Utilisation: diluer dans un récipient en plastique et répartir régulièrement sur la surface de l'eau, recirculation en marche. Application: Utilisation: diluer dans un récipient en plastique et répartir régulièrement sur la surface de l'eau, recirculation en marche. Dosage Whirlpool: Premier remplissage ou chloration de choc: 15-20 g / 1000 l. (2-3 cuillères à soupe rasées). Chloration continue: tous les 3 à 4 jours environ 10 g/1000 l (1-2 cuillères à soupe rasées). Application: Répartir uniformément sur la surface pendant le fonctionnement de la pompe. La valeur du chlore mesuré doit être comprise entre 0,5 et 1,0 mg/l et ne doit jamais être inférieure à 0,3 mg/l.
Mode d'emploi	Utilisez les biocides avec précaution. Dosage: voir mode d'emploi de produit/etiquette.
Clause de non-responsabilité	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.